

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Bernhard Riedweg, Marc Falquet, Christo Ivanov, Patrick Lussi, Jean-Marie Voumard, Danièle Magnin, Jean Sanchez, Francisco Valentin, Christian Flury, Sandra Golay, Jean-François Girardet, Daniel Sormanni, Henry Rappaz, Florian Gander, Pascal Spuhler, Michel Baud

Date de dépôt : 20 octobre 2015

Proposition de motion

Non à l'augmentation du macaron en zone bleue !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la hausse du tarif des macarons en zone bleue est envisagée ;
- que le prix actuel est suffisamment élevé ;
- que le prix du macaron avait déjà été augmenté au 1^{er} mars 2012 ;
- qu'il s'agit d'une augmentation d'impôt déguisée ;
- que le fait que le prix du macaron à Genève soit l'un des moins chers de Suisse n'est pas une raison valable pour l'augmenter ;
- qu'une fois de plus, c'est la classe moyenne qui va être touchée par cette mesure ;
- que bon nombre d'habitants n'ont pas de place de parking à disposition dans son immeuble ;
- qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté du choix du mode de transport,

invite le Conseil d'Etat

à renoncer à l'augmentation du macaron en zone bleue.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Incapable de revoir à la baisse ses dépenses publiques et mis sous pression par des finances qui ont viré au rouge vif, l'Etat cherche par tous les moyens à augmenter ses recettes. Le caractère extrêmement impopulaire d'une hausse d'impôts généralisée pousse l'Etat à s'engager dans des hausses d'impôts déguisées en augmentant les taxes, les redevances ou encore le barème des contraventions. La hausse projetée du tarif annuel des macarons en zone bleue s'inscrit dans cette même logique.

La justification d'une nouvelle hausse du macaron parking semble difficile en considérant que le Conseil d'Etat avait déjà procédé à une hausse du prix annuel du macaron de 180 F à 200 F au 1^{er} mars 2012. Ce projet est clairement l'expression d'une politique anti-voiture écornant toujours un peu plus le principe du libre choix du mode de transport, pourtant ancré dans la constitution de notre République et canton. C'est pourquoi, il convient de refuser toute nouvelle discrimination à l'encontre des automobilistes.

Aujourd'hui, l'automobiliste est une vache à lait fédérale, cantonale et communale. Grand contributeur, il voit ses impôts routiers et automobiles siphonnés au profit des autres modes de transport déficitaires ou dans les comptes publics. En guise de remerciement, nos autorités développent des trésors d'imagination pour créer des obstacles chicaniers visant à rendre le déplacement en transport individuel motorisé des plus compliqués.

Pourtant, même en empruntant le plus souvent possible les transports publics, certains déplacements professionnels ou d'ordre familial ne peuvent s'effectuer qu'en véhicule individuel, d'où la nécessité de disposer d'une voiture et d'une place de stationnement.

Par ailleurs, dans les zones urbaines de notre canton, beaucoup de résidents d'immeubles plus ou moins vétustes ne disposent pas d'une place en sous-sol et n'ont d'autre choix que de stationner leur véhicule dans les zones bleues de leur quartier. Les propriétaires disposant d'une place de stationnement intégrée à leur domicile n'étant pas concernés, la hausse envisagée frappe surtout la classe moyenne, dont les revenus sont plombés d'année en année par la hausse des dépenses obligatoires.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.